

Les dynamiques de développement des EPCI normands : des disparités assez fortes, dans des contextes géographiques souvent déterminants

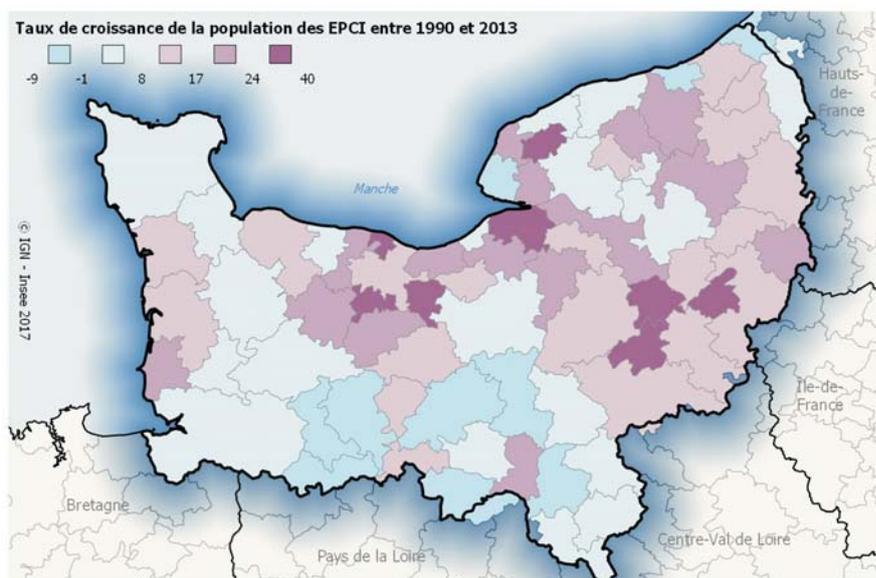
Les 73 EPCI qui composent la Normandie sont des territoires de taille et de nature très diverses. Depuis plusieurs décennies, ils ont connu des évolutions différenciées sur les plans de l'économie, de la démographie, ou de conditions de vie des habitants. Certains ont bénéficié de trajectoires de développement favorables, pour la plupart avantagés par la proximité des grands pôles urbains ou par leur situation littorale et leur potentiel touristique. D'autres territoires, souvent plus isolés, présentent davantage de difficultés. Les bassins de certaines villes moyennes, ainsi que des territoires plus ruraux, subissent cette situation défavorable.

Jérôme Follin (Insee Normandie)

La Normandie est composée, au 1^{er} janvier 2017, de 73 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (désignés simplement « EPCI » dans la suite de cet article). Ces territoires sont récents pour la grande majorité d'entre eux, issus de regroupements ou de redécoupages rendus nécessaires par la loi « NOTRe ». Leur importance démographique varie fortement. Les plus petits EPCI, très ruraux, dépassent à peine les 5 000 habitants, soit une population près de 100 fois moins élevée que celle de la Métropole Rouen Normandie. La diversité de ces territoires ressort également au vu de leurs caractéristiques morphologiques propres (superficie, degré d'urbanisation, etc.) ou de leurs « fonctions » respectives : pôles d'emploi et de services très structurants, pôles moins structurants de l'espace rural, territoires ruraux ou périurbains à fonction plutôt « résidentielle », etc.

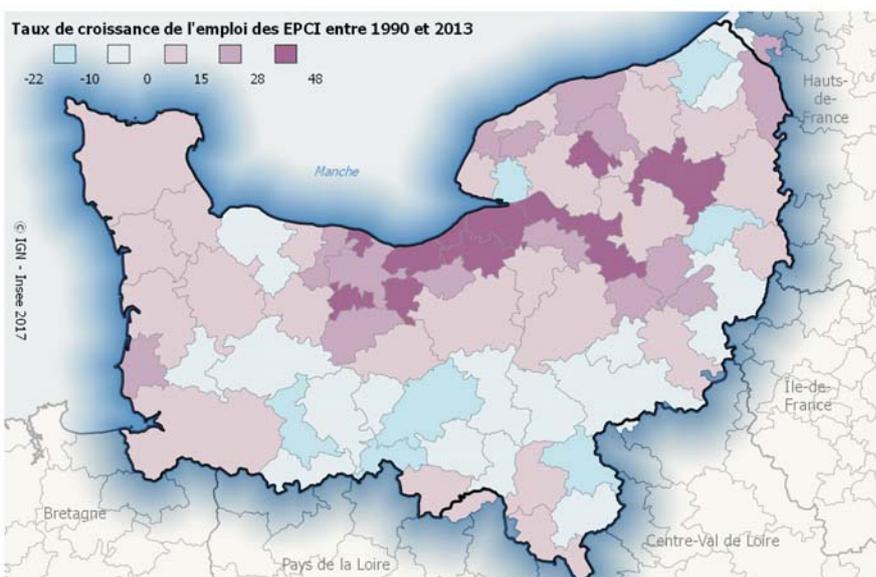
Les EPCI ont une vocation renforcée de territoires de projet et d'action publique. Ils deviennent notamment un échelon privilégié de contractualisation avec les grandes collectivités territoriales que sont la Région et les Départements. À ce titre, ces territoires constituent une échelle d'analyse de plus en plus pertinente pour les acteurs publics. Pour répondre à ce besoin, l'objet de cet article est de dégager des éléments de diagnostic socio-économique comparatifs entre les EPCI normands, en tentant d'identifier les points respectifs de force ou de fragilité de ces territoires, sous l'angle des trajectoires de développement démographique, économique ou des conditions de vie des habitants.

1 Beaucoup d'EPCI du Sud de la région en recul démographique



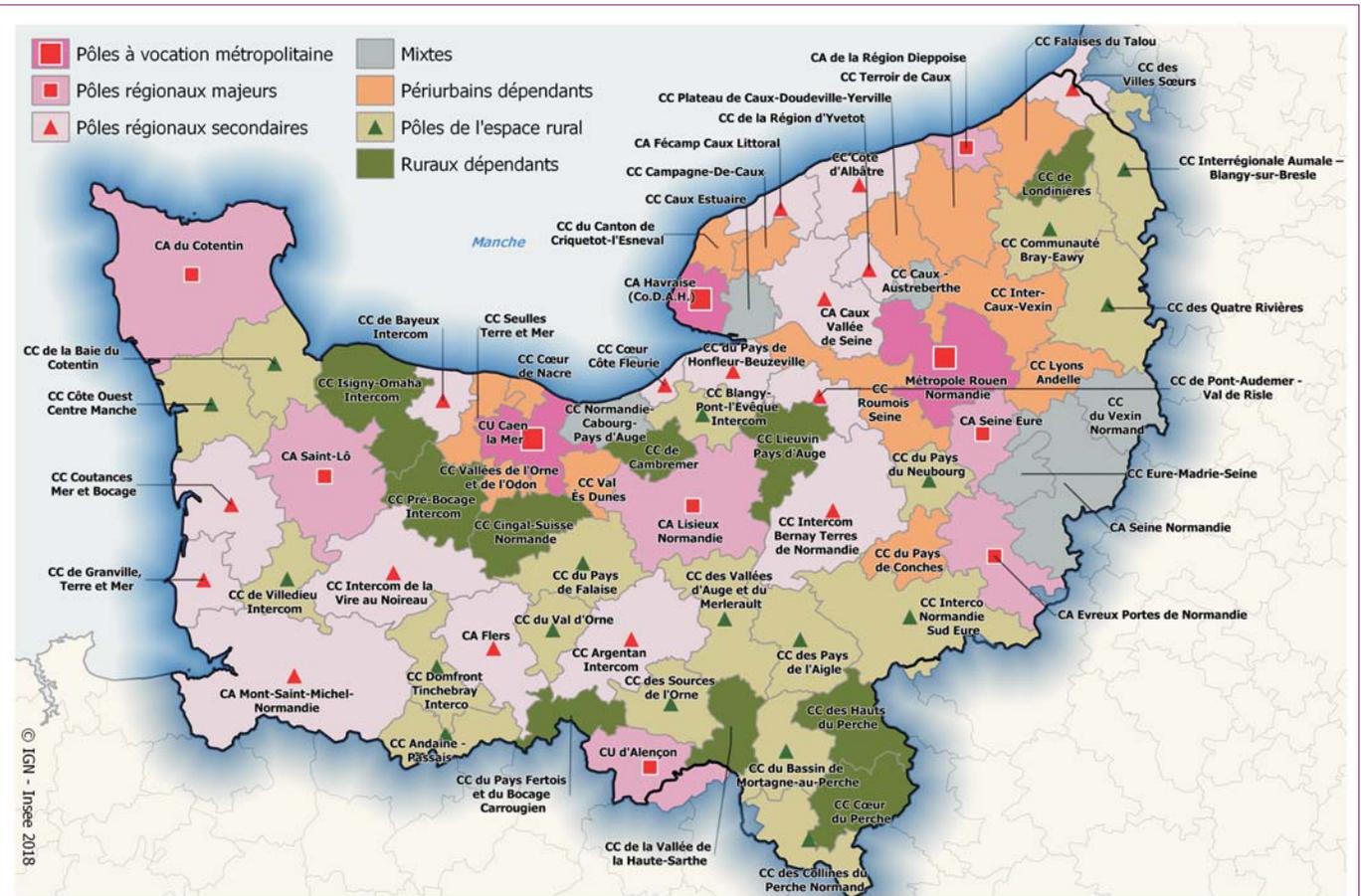
Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013

2 Les plus fortes croissances de l'emploi autour d'un axe Rouen-Caen



Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 (emploi au lieu de travail)

3 Les EPCI normands classés selon sept types de « fonction »



La Normandie est composée, au 1^{er} janvier 2017, de 73 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (« EPCI »). Ces territoires sont de nature très diverse. La grande majorité d'entre eux ont le statut de communauté de communes (CC), mais les plus urbanisés peuvent être des communautés d'agglomération (CA), des communautés urbaines (CU) ou même disposer du statut de Métropole (agglomération rouennaise). La taille démographique varie fortement entre les EPCI. Les plus petits d'entre eux, très ruraux, dépassent à peine les 5 000 habitants. De taille bien supérieure, 16 EPCI comptent en revanche plus de 50 000 habitants, dont six plus de 100 000 habitants.

Cette diversité au vu de critères purement « morphologiques » se retrouve logiquement en termes de « fonction » assurée par les territoires. Certains jouent une fonction de pôle, plus ou moins structurant, en matière d'emploi ou de services. D'autres, plus dépendants des pôles extérieurs pour l'emploi et les services, ont plutôt une fonction résidentielle. C'est sur la base de ces critères à la fois « fonctionnels » et « morphologiques » qu'une classification des EPCI normands est proposée ici, en sept catégories (figure 3).

Les pôles à vocation métropolitaine

Trois EPCI normands se démarquent par une vocation métropolitaine évidente. Ils correspondent aux trois agglomérations majeures de la région que sont celles de Rouen, de Caen et du Havre. Ils se caractérisent naturellement par une très forte densité de population et constituent des pôles déterminants en matière d'emploi et de services de gamme supérieure. Ils concentrent les principales fonctions métropolitaines supérieures, notamment en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de santé et de culture. Ces trois territoires rassemblent près

d'un million d'habitants (soit 30 % de la population régionale) et près de 500 000 emplois (36% des emplois normands). Ils sont aussi le siège des trois universités de Normandie.

Les pôles régionaux majeurs

Cette catégorie de territoires (au nombre de 7) rassemble les EPCI dont la ville structurante est chef-lieu de département (Évreux, Alençon, Saint-Lô), voire un pôle économique et démographique très significatif au plan régional (Cherbourg-en-Cotentin, Dieppe, Lisieux, Louviers-Val de Reuil). Ils rassemblent au total plus de 600 000 habitants (entre 48 000 et 182 000 selon les territoires) et plus de 260 000 emplois (entre 23 000 et 73 000 selon les territoires).

Les pôles régionaux secondaires

Comme la catégorie précédente, ces 16 territoires ont un rôle structurant assez significatif, mais ils sont polarisés par des villes de taille moins importante (entre 4 000 et 19 000 habitants). Par rapport aux pôles de l'espace plus rural, ils se caractérisent par une densité de population plus forte et/ou par un potentiel d'emplois plus élevé. Ils rassemblent au total près de 700 000 habitants (entre 20 000 et 90 000 selon les territoires) et 260 000 emplois (entre 10 000 et 35 000 selon les territoires).

Les territoires « mixtes »

Ces territoires sont structurés par des villes d'une certaine importance et sont surtout caractérisés par une grande ouverture sur les territoires environnants : une part élevée de leurs actifs résidents travaillent à l'extérieur du territoire mais une proportion importante des emplois locaux sont à l'inverse occupés par des actifs « extérieurs ». Ainsi, ces EPCI ont à la fois une fonction de pôle d'emplois et une vocation résidentielle

importante, pouvant à ce titre être qualifiés de « mixtes ». Ces six territoires rassemblent 217 000 habitants et 73 000 emplois.

Les pôles ruraux relativement autonomes

Ces EPCI (au nombre de 18), ancrés dans l'espace rural, se caractérisent par une densité de population relativement faible. Ils se distinguent du reste de l'espace rural par une relative autonomie en matière d'emploi : le rapport entre les emplois présents et les actifs résidents est d'au moins 70 % dans chacun de ces territoires. Ils peuvent à ce titre être considérés comme des pôles de l'espace rural. Cette catégorie d'EPCI rassemble près de 370 000 habitants et plus de 120 000 emplois.

Les territoires ruraux dépendants

Caractéristiques de l'espace rural (avec des densités de population faibles), ces territoires ont en commun l'absence de pôle d'emploi important et donc une dépendance économique certaine à l'égard des pôles économiques voisins. Le rapport entre les emplois présents et les actifs résidents est inférieur à 70 % dans chacun de ces territoires. Ces dix territoires rassemblent 138 000 habitants et 33 000 emplois.

Les territoires périurbains dépendants

Plus proches des grandes villes et sujets à un peuplement relativement dense, les treize EPCI périurbains dépendants se caractérisent par leur fonction clairement résidentielle. Rassemblant seulement 73 000 emplois pour 340 000 habitants, ils sont fortement dépendants des pôles urbains proches pour l'emploi. Le rapport entre les emplois présents et les actifs résidents est inférieur à 65 % dans chacun des territoires de cette catégorie.

Des comparaisons entre territoires de même « fonction »

Parmi les 73 EPCI que compte la région, on observe naturellement une grande diversité de situations socio-économiques. L'analyse comparative de ces disparités doit donc être menée au regard de leurs « fonctions » respectives. Par exemple, les conditions d'accès aux services sont logiquement meilleures dans les grands pôles urbains que dans les zones rurales plus isolées ; les dynamiques démographiques et le niveau de vie des habitants sont plus favorables dans les territoires périurbains résidentiels que dans les villes-centres. Pour mettre en évidence des éléments de diagnostic entre territoires comparables, les 73 EPCI normands ont donc été classés en sept catégories représentatives de leurs fonctions (*voir encadré*) : pôles à vocation métropolitaine, pôles régionaux majeurs, pôles régionaux secondaires, pôles ruraux relativement autonomes, territoires ruraux plus dépendants, espaces périurbains résidentiels, territoires « mixtes ».

Une dynamique de développement un peu plus forte à Caen qu'à Rouen ou au Havre

De tous les EPCI normands, trois d'entre eux se démarquent par une vocation métropolitaine évidente. Ils correspondent aux

trois agglomérations majeures de la région que sont celles de Rouen, de Caen et du Havre. Ils se caractérisent naturellement par une très forte densité de population et constituent des pôles déterminants en matière d'emploi et de services. Leur population est relativement jeune, plus diplômée. Les conditions de vie y sont très favorables en matière d'accès aux services, plus mitigées en termes de niveau de vie : les habitants de classes sociales favorisées y côtoient des populations plus fragiles, occupant pour une large part des logements sociaux, davantage présents dans les grandes agglomérations urbaines. Taux de chômage et taux de pauvreté y sont d'ailleurs relativement élevés.

Le phénomène général de métropolisation de l'économie se traduit par une tendance à la concentration de l'emploi dans ces trois grands pôles. Alors qu'ils rassemblent à peine 30 % des habitants de la région et 36 % des emplois, ces trois EPCI concentrent plus de la moitié des créations nettes d'emplois sur longue période (1990-2013) en Normandie : environ 52 000 emplois sur les 100 000 créés. Au regard du poids économique de ces territoires, ces créations d'emplois correspondent toutefois à un rythme de croissance relativement faible, moins soutenu que dans la majorité des métropoles françaises (*voir Insee dossier*

N° 6 « Les systèmes urbains en Normandie : aires urbaines, métropoles, réseaux d'échanges », juillet 2017).

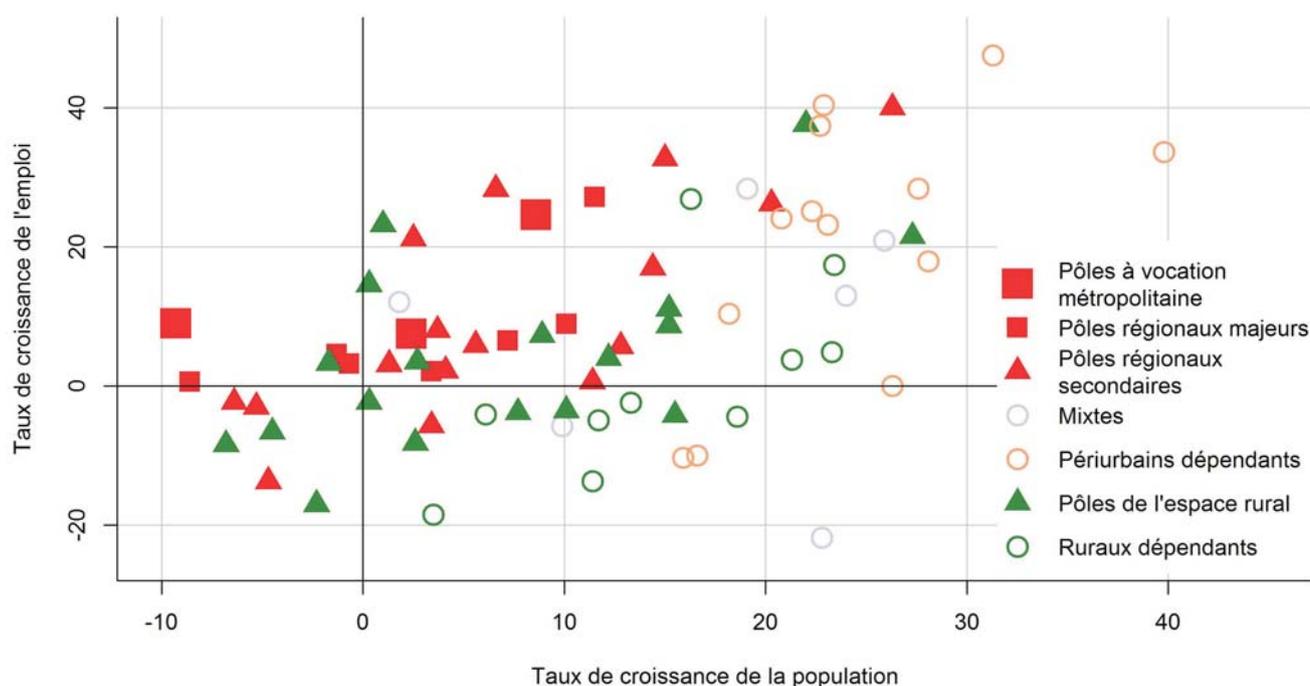
C'est l'agglomération caennaise qui présente les dynamiques de croissance d'emplois et de population les plus significatives depuis plusieurs décennies (*figure 5*). La métropole rouennaise dégage un rythme de croissance à peine positif. L'emploi se développe aussi de façon modérée dans l'agglomération havraise, mais celle-ci connaît en revanche un recul démographique marqué, dû à un déficit migratoire « chronique ». Elle présente aussi des indicateurs sociaux plus défavorables, notamment sur le plan du chômage et de la pauvreté.

Parmi les autres pôles urbains normands importants, certains apparaissent davantage en difficulté...

D'autres pôles urbains, de poids démographique et économique moins conséquents, jouent quand même un rôle très structurant dans l'armature urbaine normande, constituant ainsi des pôles d'appui du développement régional. Ces « pôles régionaux majeurs » correspondent aux chefs-lieux de département et à d'autres villes constituant des pôles économiques et démographiques très significatifs (*voir encadré*).

4 Des dynamiques de développement différenciées entre les types d'EPCI

Taux de croissance de la population et de l'emploi dans les EPCI entre 1990 et 2013 (en %)



Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 (emploi au lieu de travail)

Ces EPCI évoluent pour la plupart selon des trajectoires de développement relativement peu dynamiques (figure 5). Les EPCI centrés sur les villes de Lisieux, d'Alençon, et surtout de Dieppe, ressortent avec les dynamiques de long terme les moins favorables. La croissance démographique y est faible (Lisieux), voire négative (Alençon et surtout Dieppe) et l'emploi est en 2013 à peine supérieur à son niveau de 1990. La communauté d'agglomération (CA) Lisieux Normandie a vu ses échanges migratoires devenir déficitaires ces dernières années. Le solde migratoire reste nettement négatif dans la communauté urbaine d'Alençon et le déficit se creuse très fortement dans la CA de la région dieppoise. Cette dernière est d'ailleurs la plus déficitaire des EPCI normands selon le critère migratoire. Cumulant par ailleurs un fort décrochage de l'emploi et des niveaux de pauvreté et de chômage parmi les plus élevés, l'agglomération dieppoise ressort comme le plus en difficulté des EPCI normands centrés sur une ville moyenne.

... et d'autres en croissance

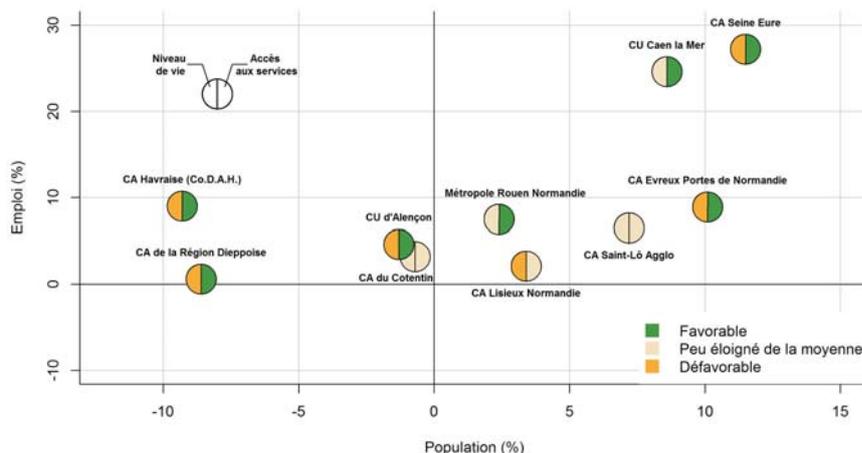
Dans une situation opposée, la CA Seine-Eure, centrée sur les villes de Louviers et du Val-de-Reuil, bénéficie de la trajectoire de développement la plus favorable parmi les « pôles régionaux majeurs ». Elle affiche une croissance de l'emploi soutenue sur longue période, même depuis le déclenchement de la crise de 2008. Elle profite aussi d'un solde naturel fortement excédentaire, qui compense encore un déficit migratoire qui s'est sensiblement creusé ces dernières années. Les indicateurs de pauvreté et de chômage sont, en revanche, défavorables.

Entre ces situations extrêmes, la CA Évreux-Portes de Normandie a longtemps été portée par une dynamique de développement relativement positive, aussi bien sur le plan démographique qu'économique, mais cette tendance se détériore et les populations en difficulté sociale sont nombreuses. La CA Saint-Lô Agglo bénéficie d'une croissance démographique plutôt positive, mais l'emploi s'est assez peu développé, reculant même sensiblement sur période récente. Enfin, la CA du Cotentin (Cherbourg-en-Cotentin) parvient à peine à maintenir son nombre d'habitants et d'emplois.

Parmi les « petites villes moyennes », des territoires en développement rapide...

L'armature urbaine de la région est complétée par des pôles urbains de taille

5 Taux de croissance de la population et de l'emploi des pôles métropolitains et régionaux majeurs entre 1990 et 2013 (en %)



Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 - Filosofi - Base permanente des équipements - Distancier Métrici

moins importante mais qui jouent un rôle significatif de pôles d'emploi et de services à une échelle plus locale. Ces « pôles régionaux secondaires » sont structurés par une « petite ville moyenne » (dont la population est de l'ordre de 10 000 à 20 000 habitants) et assure une fonction significative de pôle d'emplois pour leur environnement proche (voir encadré). Les trajectoires de développement identifiées dans cette catégorie de territoires sont relativement diversifiées (figure 6).

Quatre EPCI bénéficient de tendances particulièrement positives. Les communautés de communes (CC) du Pays de Honfleur-Beuzeville, de Granville-Terre et Mer, de Pont-Audemer-Val de Risle et de la région d'Yvetot combinent une croissance démographique vive avec un rythme élevé de développement de l'emploi. Les deux premières citées se caractérisent de surcroît par une proportion relativement importante de ménages à forts revenus.

Les CC de la Côte d'Albâtre et de la Côte Fleurie ont elles aussi bénéficié d'un développement de l'emploi relativement soutenu sur longue période, mais cette situation favorable tend à s'inverser ces dernières années et leur rythme de croissance démographique est assez faible. Dans la CA de Fécamp-Caux Littoral, la population se développe peu également, mais l'emploi est bien orienté sur période récente. À l'inverse, la CC de Bayeux Intercom retrouve depuis quelques années un rythme relativement élevé d'augmentation du nombre d'habitants (avec un niveau de vie favorable dans l'ensemble), alors que l'emploi s'y développe à peine. La CA Caux-Vallée de Seine, centrée sur les villes de Bolbec et de Lillebonne, est sur le même

type de trajectoire, mais avec un décrochage récent de l'emploi.

Dans les CC de Bernay-Terres de Normandie et de Coutances-Mer et Bocage, l'emploi se développe peu et la croissance de la population est dans la moyenne des territoires normands. La CA de Mont-Saint-Michel Normandie affiche une tendance plus « atone », assurant tout juste une stabilité de la population et de l'emploi.

...et d'autres en difficulté, dans l'Orne et dans le nord de la Seine-Maritime

Enfin, toujours au sein des « pôles régionaux secondaires », quatre EPCI sont dans une situation clairement défavorable : ils subissent à la fois recul démographique, baisse de l'emploi et indicateurs de pauvreté relativement élevés. Trois d'entre eux sont situés dans le département de l'Orne ou à l'extrême sud-ouest du Calvados (la CA Flers Agglo et les CC d'Argentan Intercom et de la Vire au Noireau), l'autre à l'extrême nord de la Seine Maritime (CC des Villes Sœurs). La CC d'Argentan est celle qui présente les tendances les plus négatives : sa population est en recul continu depuis une vingtaine d'années et surtout l'emploi y a fortement diminué sur longue période, en particulier dans la sphère « productive ». Les EPCI de Flers Agglo, de la Vire au Noireau et des Villes Sœurs ont vu également leur économie locale s'affaiblir, mais dans des proportions moins marquées. Mais le recul démographique s'est accéléré ces dernières années dans la CC des Villes Sœurs, tandis que le nombre d'habitants se maintient tout juste dans la CC de la Vire au Noireau.

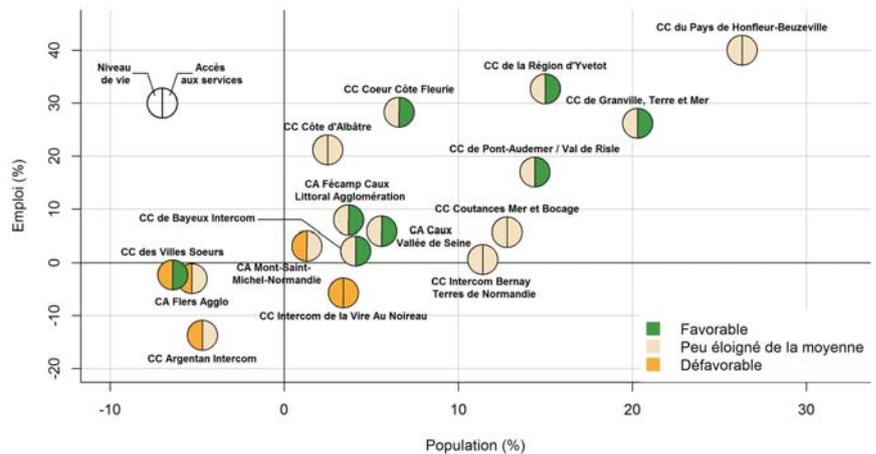
Le Neubourg et Blangy-Pont-l'Évêque, pôles ruraux en forte croissance

Dans les espaces plus ruraux de la Normandie, un nombre important de petites villes structurent des EPCI qui peuvent être considérés comme des « pôles ruraux relativement autonomes » (voir encadré). Ces 18 territoires présentent des trajectoires de développement très diverses (figure 7). Deux d'entre eux se démarquent favorablement : il s'agit des CC du Pays du Neubourg et de Blangy-Pont l'Évêque, portés par une croissance démographique très soutenue depuis plusieurs décennies et par un développement de l'emploi très positif (malgré une inflexion négative sur période récente). Ces deux territoires se distinguent également par un niveau de vie favorable pour les habitants.

Dans une situation tout à fait inverse, six territoires présentent des indicateurs défavorables à la fois sur les plans démographique et économique et pour ce qui touche aux conditions de vie des habitants (revenus, accès aux services). La quasi-totalité de ces EPCI se situent dans le département de l'Orne. La CC des Vallées d'Auge et du Merlerault est la plus touchée de ceux-ci, avec notamment le taux de pauvreté le plus élevé de la région. Les CC d'Andaine-Passais et de Domfront-Tinchebray se trouvent aussi sur des tendances démographiques et économiques clairement défavorables (notamment en matière d'emploi à Domfront-Tinchebray). Trois autres EPCI combinent des tendances défavorables, mais à un degré moindre : il s'agit des CC de Villedieu Intercom, du Bassin de Mortagne-Perche et du Pays de l'Aigle.

Dans les autres EPCI structurés par des pôles ruraux, les trajectoires sont plus nuancées. Certains présentent des difficultés en matière de développement économique, tout en bénéficiant de tendances démographiques « moyennes » voire favorables : CC de Normandie-Sud Eure, du Pays de Falaise, des Sources de l'Orne, des Quatre Rivières et de Bray-Eawy. Dans la situation inverse, les CC de la Baie du Cotentin, d'Aumale-Blangy-sur-Bresle et des Collines du Perche présentent des indicateurs plutôt favorables sur le plan de l'emploi mais pas en matière démographique. Enfin, les CC de la Côte Ouest-Centre Manche et du Val d'Orne ne se démarquent pas vraiment de la moyenne des territoires normands (figure 8).

6 Taux de croissance de la population et de l'emploi des pôles régionaux secondaires entre 1990 et 2013 (en %)



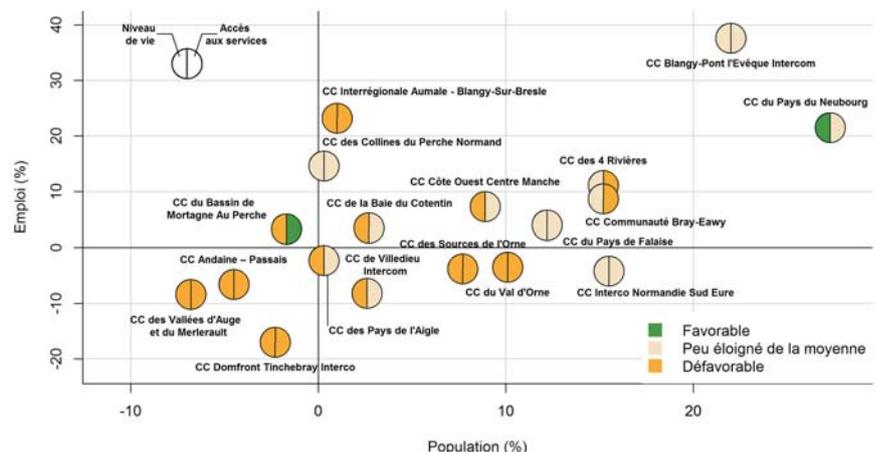
Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 - Filosofi - Base permanente des équipements - Distancier Métric

Dans les territoires ruraux plus dépendants, une croissance démographique pas toujours accompagnée d'emplois

Au sein de l'espace rural normand, d'autres territoires se caractérisent par l'absence de pôle d'emploi important et donc par une relative dépendance économique à l'égard des territoires voisins (voir encadré). Les dix EPCI correspondants peuvent être qualifiés de « territoires ruraux dépendants » et se retrouvent essentiellement dans les départements du Calvados et de l'Orne. La plupart d'entre eux bénéficient de tendances démographiques relativement favorables (mais plus rarement accompagnées d'un développement significatif de l'emploi), signe du développement d'une forme de fonction résidentielle dans ces territoires ruraux (figure 8).

Dans cette « famille » de territoires, deux EPCI se distinguent par une conjonction de croissances démographique et économique relativement fortes. Il s'agit des CC de Cambremer et de Cingal-Suisse Normande, toutes deux dans la zone d'influence de l'agglomération caennaise. Également sous influence caennaise, la CC Pré-Bocage Intercom voit sa population augmenter sensiblement aussi, mais l'emploi se développe à peine, un type de trajectoire qui caractérise aussi la CC Lieuvain-Pays d'Auge. Certains territoires combinent même une croissance démographique importante avec un recul de l'emploi : il s'agit des CC Isigny-Omahia Intercom, de la Vallée de la Haute-Sarthe et de Londinières, ce dernier territoire subissant un recul de l'emploi très marqué sur période récente. Les trajectoires les plus défavorables s'observent pour les CC Cœur de

7 Taux de croissance de la population et de l'emploi des pôles de l'espace rural entre 1990 et 2013 (en %)



Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 - Filosofi - Base permanente des équipements - Distancier Métric

Perche, des Hauts du Perche et du Pays Fertois et du Bocage Carrougien, situés dans l'Orne, soumis à la fois à un recul de l'emploi et à une démographie peu dynamique. Ils subissent également des conditions d'accès aux services peu favorables.

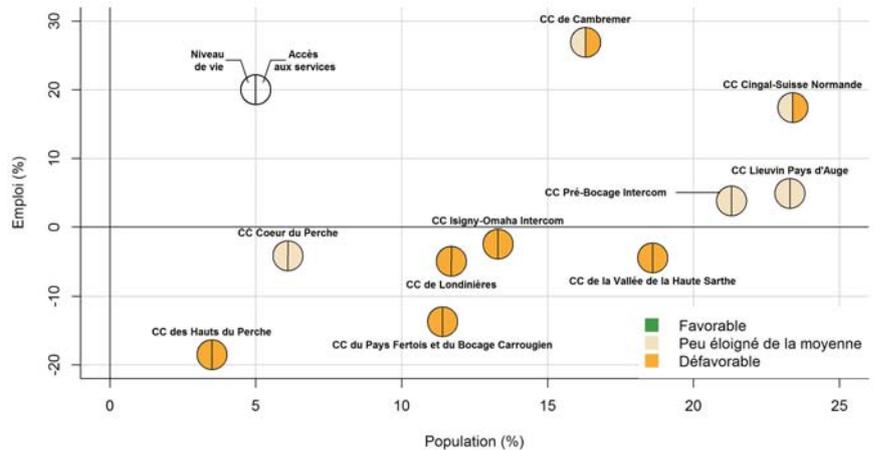
Une dynamique résidentielle qui porte la quasi-totalité des EPCI périurbains

Souvent plus proches des grandes villes et caractérisés par un peuplement plus dense, les EPCI « périurbains dépendants » constituent une autre catégorie de territoires à fonction plutôt résidentielle (voir encadré). Situés dans les départements de l'Eure, du Calvados et de la Seine-Maritime, tous ces territoires connaissent une forte croissance démographique depuis plusieurs décennies (figure 9). Ils se caractérisent aussi, pour la plupart, par une population plus jeune et par un niveau de vie relativement aisé. Parmi ces treize EPCI, neuf bénéficient d'un développement très marqué de l'emploi, notamment de la sphère « présente », en lien avec une croissance démographique très soutenue. Ces territoires en fort développement sont presque tous situés en proche périphérie des pôles majeurs de la région : les CC des Vallées de l'Orne et de l'Odon, de Coeur de Nacre, de Val Ès Dunes et de Seullès-Terres et Mer, dans l'aire d'influence caennaise, les CC de Roumois-Seine et Inter-Caux Vexin dans l'aire rouennaise, et la CC du Canton de Criquetot-l'Esneval dans la zone d'influence havraise. Un peu plus éloignée des grandes agglomérations, la CC du Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, en Seine-Maritime, bénéficie également d'une trajectoire très dynamique. Dans ce même département, les CC Terroir de Caux et Campagne de Caux combinent un essor démographique important avec un développement de l'emploi moins soutenu. Enfin, trois EPCI sont en croissance uniquement sur le plan démographique : l'emploi est stable sur longue période dans la CC du Pays de Conches, dans l'Eure, et en recul important dans les CC des Falaises du Talou (Seine-Maritime) et de Lyons-Andelle (Eure).

Des territoires « mixtes », aux trajectoires très différenciées

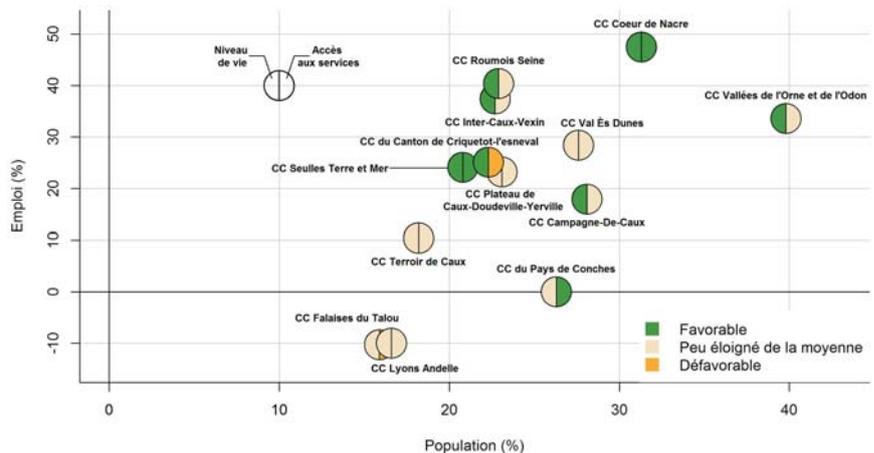
Une dernière catégorie d'EPCI, plus hétérogène, rassemble des territoires à densité démographique plus élevée que dans l'espace rural, et qui disposent d'un potentiel d'emplois relativement important, mais dans lesquels une proportion élevée des

8 Taux de croissance de la population et de l'emploi des territoires ruraux dépendants entre 1990 et 2013 (en %)



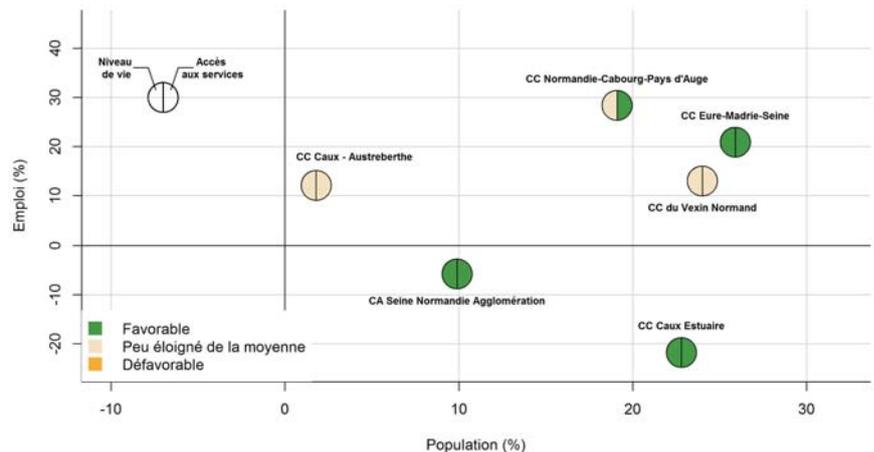
Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 - Filosofi - Base permanente des équipements - Distancier Métrici

9 Taux de croissance de la population et de l'emploi des territoires périurbains dépendants entre 1990 et 2013 (en %)



Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 - Filosofi - Base permanente des équipements - Distancier Métrici

10 Taux de croissance de la population et de l'emploi des territoires mixtes entre 1990 et 2013 (en %)



Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 - Filosofi - Base permanente des équipements - Distancier Métrici

actifs résidents occupe un emploi en dehors du territoire. Ces six EPCI, particulièrement « ouverts », peuvent être qualifiés de « territoires mixtes » (*voir encadré*).

Parmi ceux-ci, les CC de Normandie-Cabourg-Pays d'Auge et de Eure-Madrie-Seine présentent les trajectoires de développement les plus dynamiques : forte croissance de la population et de l'emploi (notamment de la sphère présentielle), niveau de vie relativement élevé et accès aux services aisé (*figure 10*). Les CC du Vexin Normand, sous influence francilienne, et de Caux-Estuaire, dans la zone d'attraction havraise, répondent en grande partie au même type de développement, mais la première citée connaît un rythme de développement économique moins élevé et la seconde a subi un recul important de son emploi industriel. La CC Caux-Austreberthe (pôle de Barentin) et la CA Seine-Normandie Agglomération (pôles de Vernon et des Andelys), quant à elles, se distinguent par un très faible dynamisme démographique, cette dernière pâtissant, de surcroît, d'une croissance particulièrement faible de son économie présentielle.

Les territoires qui se démarquent dans une approche globale

L'observation du développement des territoires normands sur longue période fait apparaître que les principaux pôles urbains de la région évoluent dans l'ensemble selon une trajectoire de développement assez peu

dynamique, au contraire des territoires plus résidentiels, en particulier dans les espaces périurbains. Mais on constate surtout une assez grande diversité de situations au sein même des différentes catégories d'EPCI. À partir d'une vision plus globale de ces territoires, il peut être utile de mettre en évidence ceux qui se démarquent nettement par leurs tendances très dynamiques, et surtout ceux qui sont particulièrement mal orientés et qui peuvent, à ce titre, constituer des points de vigilance pour les politiques d'aménagement du territoire au plan régional.

En plus des territoires périurbains, qui bénéficient presque tous d'une forte dynamique résidentielle, les EPCI d'Honfleur-Beuzeville, de Granville-Terre et Mer, de Pont-Audemer-Val de Risle et de la Région d'Yvetot, sont portés par les dynamiques de développement les plus favorables. Dans des espaces plus ruraux, les pôles du Neubourg et de Blangy-Pont l'Évêque, ainsi que les CC de Cambremer et de Cingal-Suisse Normande, bénéficient également de tendances très dynamiques.

Dans une situation complètement inverse, quelques territoires centrés sur une ville moyenne se distinguent par de fortes difficultés de développement. Les bassins de Dieppe et d'Argentan en sont les exemples les plus significatifs. Les EPCI structurés par les villes d'Alençon, de Lisieux, de Vernon, de Flers, de Vire et de « Eu-Le Tréport » justifient eux aussi une attention

particulière. D'autres territoires plus ruraux, tous situés dans le département de l'Orne, apparaissent également sur une trajectoire déclinante : il s'agit des CC des Vallées d'Auge et du Merlerault, d'Andaine-Passais, de Domfront-Tinchebray, de Coeur de Perche, des Hauts du Perche et du Pays Fertois et du Bocage Carrougien.

Des facteurs géographiques déterminants ?

La situation géographique des territoires semble constituer un facteur majeur pour expliquer les disparités de développement décrites dans cet article. Sans invoquer un déterminisme trop direct, la proximité aux grands pôles urbains de la région a dans une grande mesure favorisé l'expansion des territoires situés dans les zones d'influence caennaise, rouennaise et havraise. Dans une situation tout à fait opposée, la majeure partie du département de l'Orne, ainsi que l'extrême nord de la Seine-Maritime, correspondant à des territoires éloignés des pôles majeurs de la Normandie (ou des régions voisines), pâtissent de réelles difficultés de développement. La situation littorale peut constituer un autre facteur purement géographique de croissance économique et démographique. Ce facteur favorable a incontestablement profité aux territoires littoraux du Calvados et du secteur de Granville. Ses effets sont nettement moins sensibles dans le reste du Cotentin et sur le littoral seino-marin. ■